

Durée : 1h30

Longueur : 3 km

Balisage : jaune

▼1145 m ▲1203 m

Dénivelé : + 65 m

Facile

Ce sentier de découverte propose aux petits comme aux grands de partir en quête des paysages emblématiques du Cantal. Tout au long du parcours des équipements pédagogiques et ludiques ont été installés pour mieux appréhender l'environnement parmi lesquels l'observatoire ornithologique où il faudra rester discret pour admirer tranquillement les oiseaux qui fréquentent le site.



*Traversée de propriétés privées,
chiens interdits, même tenus en laisse.*



*Itinéraire non praticable de
novembre à avril : enneigement*

Pour en savoir +
Hautes Terres Tourisme
www.hautesterrestourisme.fr
www.maisondelapinatelle.com

Création et entretien du circuit :
Hautes Terres Communauté
www.hauteterres.fr

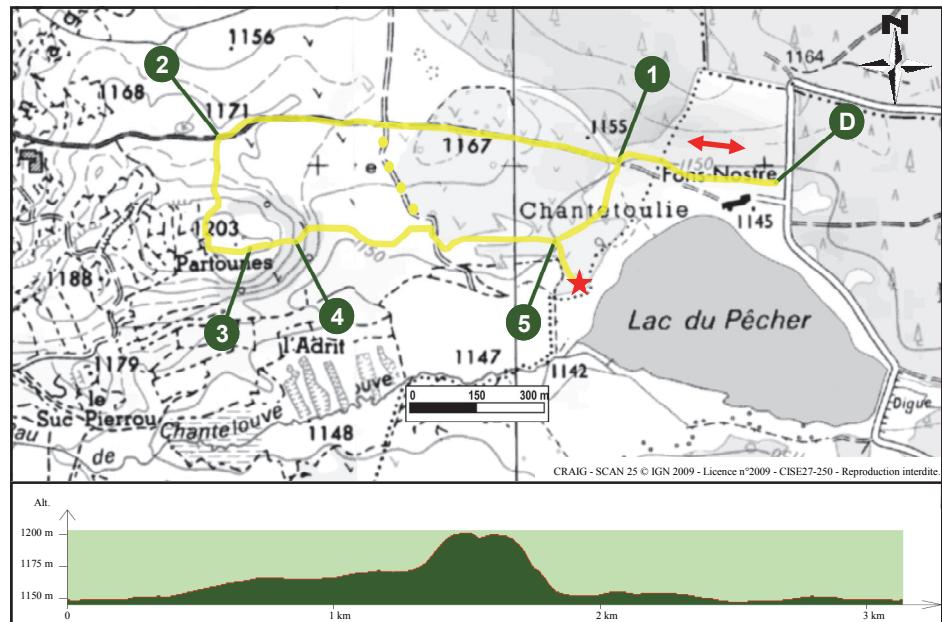
Credit photo CD15-BBT

**Vous souhaitez noter et/ou signaler
un problème sur cet itinéraire :**
www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés

Les Paysages du Cantal

CHAVAGNAC - DIENNE



INFO

Au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, cette étendue d'eau de 20 ha se trouve à 1100m d'altitude, en bordure du plateau du Cézallier, sur la commune de Chavagnac. Entouré à l'ouest de milieux ouverts de type prairies, le lac est bordé à l'est par le massif forestier de la Pinatelle, ce qui lui confère un atout paysager tout à fait remarquable.

Le lac du Pécher est traversé par le ruisseau de Fons Nostre, alimentant le bassin versant de l'Allanche et de l'Alagnon. Ancienne tourbière dont le niveau fut rehaussé au XIe siècle par la construction d'une digue, ce site présente un fort intérêt patrimonial, floristique et faunistique.

En effet, la grande diversité des végétaux associée à la présence d'eau libre sont à l'origine d'une richesse ornithologique et entomologique remarquables. Le lac est de plus classé en réserve de chasse et reste un lieu privilégié pour les oiseaux migrateurs et nicheurs. Pourtant, au fil du temps, il a connu des périodes d'abandon plus ou moins prolongées entraînant une dégradation du milieu.

Afin de préserver ce site naturel exceptionnel, (Hautes Terres Communauté fait l'acquisition du lac et de ses abords 30 ha), obtient sa reconnaissance dans le réseau départemental des Espaces Naturels Sensibles en 2005 et engage avec le Conseil départemental un plan de protection, gestion et valorisation.

Nous vous invitons à découvrir et partager la beauté et les richesses de ce site dont la fragilité nécessite respect et attention particulière de la part de tous. A cette fin, de nombreux jalons thématiques ont été installés et permettent de mieux comprendre le site.



Pour approfondir votre promenade, n'hésitez pas à télécharger le livret découverte du Lac du Pécher en cliquant [ici](#).

Une gestion concertée :

Pour garantir une gestion concertée et équilibrée du site, les élus ont associé les différents partenaires et usagers à la mise en œuvre du plan de protection, gestion et valorisation : pêcheurs, agriculteurs, chasseurs, naturalistes, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, acteurs du tourisme.

Accès au départ : depuis Chalinargues prendre la RD23 en direction de La Boissonnière, puis la voie communale, direction Lac du Pécher. Se garer sur le parking aménagé situé en haut du gîte.

D Face au panneau de départ, prendre le chemin à gauche sur environ 250 mètres qui suit la clôture. Traverser et refermer le portillon.

1 Au niveau du réservoir, prendre à droite et suivre le fléchage jaune ainsi que les jalons thématiques.

Au croisement, possibilité de prendre le raccourci (fléchage vert) en descendant vers la ligne électrique. Sinon continuer tout droit.

2 Au sommet du chemin, prendre à gauche. Passer sous la ligne électrique. Grimper en face sur la butte, par le chemin qui monte en lacets en laissant le bois à main gauche. Suivre les jalons thématiques. Arrivé en haut, faire le tour du sommet par la droite et profiter du panorama à 360°.

3 Après la station intitulée « qu'est-ce qu'un volcan, les Monts du Cantal, un strato-volcan complexe », continuer en face en prenant comme cap le Lac du Pécher.

Après environ 50 mètres, prendre à droite la trace qui descend dans le bois.

Après quelques lacets, prendre de nouveau à droite les escaliers en bois et continuer la descente.

4 Avant la clôture, tourner à gauche. A l'entrée du pré parsemé de rochers, contourner celui-ci par la gauche pour éviter la tourbière. Au bout de 250 mètres, prendre à droite et suivre les jalons thématiques et le fléchage jaune.

5 A l'intersection, prendre à droite pour découvrir l'observatoire ornithologique ★ puis revenir sur ses pas jusqu'au croisement. Prendre à droite, dépasser les abreuvoirs puis regagner le parking et le point de départ par le chemin pris à l'aller.

Pour une randonnée sans souci



Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

un trait indique la continuité du tracé,

Tourner à droite,

Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.



Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la Communauté de Communes Hautes Terres Communauté. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.